

Arbitrage du pickleball aux États-Unis

OP-003

Politique relative aux accréditations des officiels internationaux

Titre de la politique	Politique relative aux accréditations des officiels internationaux
Numéro de la politique	OP-003
Date d'entrée en vigueur	1er octobre 2026
Dernière révision	21 septembre 2026
Approuvé par	Directeur général de l'arbitrage
S'applique à	Officiels internationaux; organisations affiliées chargées de l'arbitrage; chefs de section; directeurs de tournois; arbitres en chef; personnel d'arbitrage

Contrôle des documents

Version	Date	Description de la modification	Approuvé par
1.0	26 août 2026	Première publication	Directeur général de l'arbitrage
1.1	6 septembre 2026	Précisions apportées aux exigences relatives à la formation, à l'évaluation, à l'OCE, à l'ATS et à l'uniforme des affiliés; mise à jour références en matière de gouvernance et la FAQ.	Directeur général de l'arbitrage
1.2	20 septembre 2026	Ajout de délais distincts pour l'acheminement des demandes et la délivrance des certificats pour Pickleball Canada et les autres organismes d'arbitrage affiliés.	Directeur général de l'arbitrage
1.3	21 septembre 2026	Mise à jour des délais de traitement des demandes, des dispositions relatives à l'uniforme international, des exigences en matière de photographie et de la mise en page.	Directeur général de l'arbitrage

1. Objet

La présente politique établit les exigences et le processus d'approbation relatifs aux accréditations officielles internationales de USA Pickleball délivrées aux officiels qualifiés des organisations d'arbitrage affiliées approuvées.

Une accréditation d'arbitre international de USA Pickleball est requise pour qu'un arbitre international puisse officier lors d'un événement sanctionné par USA Pickleball ou participer à une formation d'arbitrage approuvée par USA Pickleball aux États-Unis. L'accréditation établit également l'admissibilité à la couverture d'assurance applicable de USA Pickleball lors de la participation à des activités approuvées.

2. Autorité et gouvernance

La présente politique est émise sous l'autorité du Programme d'arbitrage de USA Pickleball.

2.1 Autorité de supervision de la présente politique

- Directeur général de l'arbitrage (MDO)

2.2 Responsabilité administrative

- Personnel chargé de la base de données des arbitres et de l'accréditation

2.3 Autorité chargée d'approuver la présente politique et toute modification

- Directeur général de l'arbitrage

2.4 Autorité chargée de l'application

- Directeur général de l'arbitrage
- Responsables de section
- Directeurs de tournoi (DT)
- Arbitres en chef (AC)

3. Champ d'application

La présente politique s'applique aux personnes qui :

- ont leur résidence permanente à l'extérieur des États-Unis;
- sont membres en règle d'une organisation d'arbitrage affiliée à USA Pickleball

- peuvent participer à des activités d'arbitrage de USA Pickleball aux États-Unis.

Le respect de la présente politique est obligatoire pour l'obtention et le maintien d'une accréditation d'arbitre international.

4. Définitions

Organisation d'arbitrage affiliée (AOO) : Une organisation d'arbitrage reconnue par USA Pickleball par le biais d'une entente d'affiliation internationale approuvée et autorisée à former, certifier ou gérer des arbitres dans sa juridiction.

Certificat d'arbitre : pièce d'identité officielle délivrée par USA Pickleball autorisant une personne à exercer des fonctions d'arbitrage lors d'événements sanctionnés par USA Pickleball. Tous les certificats d'arbitre demeurent la propriété de USA Pickleball.

Les cartes d'arbitre internationales sont temporaires et leur date d'expiration est indiquée sur la carte.

Officiel international : Un officiel dont la résidence permanente se trouve à l'extérieur des États-Unis et qui a été autorisé à officier lors d'une activité sanctionnée par USA Pickleball sur le territoire américain.

Chef de section : Officiel chargé de superviser tous les arbitres au sein d'une section désignée.

Gestionnaire de la base de données nationale des arbitres : un sous-traitant d'USA Pickleball qui gère la base de données nationale des arbitres et apporte un soutien limité à Sport80.

Administrateur des accréditations : un sous-traitant d'USA Pickleball chargé de la délivrance des accréditations d'arbitrage d'USA Pickleball.

5. Énoncé de politique

USA Pickleball peut délivrer des accréditations d'arbitrage temporaires à des officiels internationaux qualifiés qui satisfont aux exigences de la présente politique.

5.1 Reconnaissance des accréditations

des affiliés Reconnaissance des accréditations équivalentes :

Aux fins de la présente politique, les niveaux d'accréditation des organismes d'arbitrage affiliés agréés sont reconnus comme équivalents à ceux de USA Pickleball. La délivrance d'une accréditation d'arbitre international ne constitue pas une certification de USA Pickleball, à moins qu'elle ne soit accordée séparément par USA Pickleball.

Formation, évaluations et examens :

- Les TRRA affiliés accrédités et approuvés peuvent évaluer les membres de leur propre organisation affiliée aux États-Unis, sous réserve des exigences applicables de USA Pickleball en matière d'événements et d'installations.
- Les évaluateurs affiliés accrédités et approuvés peuvent mener une évaluation sur le terrain (OCE) en vue de l'obtention d'une accréditation d'arbitre certifié affilié aux États-Unis, sous réserve des exigences applicables de USA Pickleball en matière d'événements et d'installations.
- Les évaluations ou les OCE menées entre organisations affiliées nécessitent l'approbation écrite préalable du directeur général de l'arbitrage (MDO) de USA Pickleball et de l'organisation affiliée concernée.
- Les officiels des organisations affiliées peuvent participer aux séances de formation avancée (ATS) organisées par USA Pickleball, et les ATSAs agréés par les organisations affiliées peuvent mener des séances ATS pour les candidats des organisations affiliées aux États-Unis, lorsqu'ils y sont autorisés par l'organisation affiliée concernée et par USA Pickleball.
- Les arbitres des organisations affiliées ne peuvent pas organiser ni animer de formation à l'intention des arbitres américains sans l'approbation du chef de section compétent de USA Pickleball.

6. Officiels internationaux titulaires d'une accréditation de USA Pickleball délivrée antérieurement

Tous les officiels internationaux doivent obtenir une accréditation d'officiel international en vertu de la présente politique, indépendamment de toute accréditation d'arbitrage de USA Pickleball délivrée antérieurement.

7. Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent :

- Être membres à jour de USA Pickleball au niveau Challenger ou Champion.
- Être membres en règle de leur organisation d'arbitrage affiliée.
- Être en règle auprès des deux organisations.
- Posséder les qualifications d'arbitrage reconnues par leur organisation d'arbitrage affiliée pour obtenir une accréditation.
- Les stagiaires affiliés non certifiés ne sont pas admissibles à une certification d'arbitre international. Ils peuvent toutefois participer à la formation d'arbitrage de USA Pickleball aux États-Unis, à condition d'être membres en règle de USA Pickleball.

- Les candidats qui demandent une accréditation d'arbitre certifié doivent se soumettre, à leurs frais, à une vérification des antécédents autorisée par USA Pickleball et la réussir.
- Les vérifications des antécédents sont lancées via le compte Sport80 de l'arbitre auprès de USA Pickleball.
- Au moment de la demande, l'adhésion du candidat à USA Pickleball, son adhésion à l'organisme affilié et son titre de l'organisme affilié doivent chacun avoir au moins quatre mois avant leur date d'expiration.

8. Processus de demande

8.1 Candidats de Pickleball Canada

Le candidat doit remplir l'annexe A et la soumettre par voie électronique au personnel chargé des données des arbitres de USA Pickleball ainsi qu'au directeur général de l'arbitrage, aux adresses courriel indiquées dans l'annexe A.

USA Pickleball vérifiera le numéro d'adhésion du demandeur à USA Pickleball, son niveau d'adhésion (Champion ou Challenger) et la date d'expiration de son adhésion à USA Pickleball.

Dans les 15 jours ouvrables suivant la réception, USA Pickleball renverra la demande à Pickleball Canada. Dès réception de la demande signée et dûment remplie de la part de Pickleball Canada, USA Pickleball délivrera l'accréditation d'officiel international directement au candidat dans un délai de 30 jours ouvrables.

8.2 Autres organismes d'arbitrage affiliés

Le candidat doit remplir l'annexe A et la soumettre à l'organisme d'arbitrage affilié compétent pour vérification et approbation.

Le représentant autorisé de l'organisme affilié doit remplir et signer la section d'approbation de l'organisme affilié, puis soumettre la demande dûment remplie au personnel chargé des données sur les arbitres de USA Pickleball, avec copie au directeur général de l'arbitrage de USA Pickleball.

Dès réception, USA Pickleball examinera la demande afin de s'assurer qu'elle est conforme à la présente politique. Si toutes les exigences sont satisfaites, le directeur général de l'arbitrage autorisera la délivrance de l'accréditation officielle internationale dans un délai de 15 jours ouvrables.

8.3 Registres des accréditations

Toutes les accréditations d'officiel international délivrées en vertu de la présente politique seront enregistrées dans la base de données nationale des arbitres par le personnel chargé des données sur les arbitres.

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées tant que toutes les informations requises n'auront pas été reçues.

9. Frais d'accréditation et paiement

L'accréditation est gratuite.

10. Uniformes

- Les officiels internationaux doivent se conformer à la **politique OP-001** en vigueur relative à l'**uniforme des arbitres** lorsqu'ils officient lors d'événements de Pickleball des États-Unis.
- Les officiels internationaux accrédités peuvent acheter, à leurs frais, des articles d'uniforme d'arbitre approuvés par USA Pickleball dans la boutique USA Pickleball. Les officiels internationaux ne sont pas admissibles à recevoir des articles d'uniforme d'arbitre USA Pickleball gratuits ou de marque Skechers.
- Lorsqu'un uniforme approuvé par USA Pickleball n'est pas disponible, l'officiel doit porter un chandail polo blanc avec un pantalon ou un short noir, des bas noirs et des souliers noirs, à moins d'indication contraire de la part de l'arbitre en chef.
- Les uniformes et les insignes d'arbitrage de USA Pickleball ne peuvent être portés ou utilisés à l'échelle internationale, sauf autorisation écrite expresse de USA Pickleball.

11. Exigences relatives à la photo

Le demandeur doit fournir une photo récente qui répond aux exigences de USA Pickleball en matière de photo d'accréditation.

12. Délivrance de l'accréditation

- Une fois la demande approuvée, USA Pickleball émettra une accréditation d'officiel international par courriel directement au demandeur à l'adresse fournie dans la demande. Les arbitres ne sont pas autorisés à communiquer avec le gestionnaire de la base de données ou l'administrateur des accréditations pour accélérer ce processus.
- Les délais de délivrance des accréditations sont établis à la section 8. Aucun traitement accéléré n'est offert.
- Une accréditation officielle internationale expire à la première des dates d'expiration suivantes : celle de l'adhésion de l'officiel à USA Pickleball, celle de son adhésion à une association affiliée ou celle de son accréditation d'officiel auprès de cette association affiliée.
- La délivrance d'une accréditation officielle internationale ne confère ni n'implique aucune autorisation d'entrer, de travailler ou de séjourner aux États-Unis et ne satisfait à aucune exigence américaine en matière d'immigration ou de visa.

13. Conditions d'utilisation

La carte d'arbitre :

- Reste la propriété de USA Pickleball.
- Doit être portée par l'arbitre lorsqu'il exerce ses fonctions lors d'activités sanctionnées par USA Pickleball et présentée sur demande par le personnel autorisé de USA Pickleball. Il est interdit d'arborer la carte d'arbitre sur l'uniforme d'arbitrage.
- Ne peut être utilisée que lors d'activités sanctionnées par USA Pickleball aux États-Unis.
- Ne peut être modifiée, transférée, reproduite, prêtée ou réattribuée.
- Ne peut être utilisée lors d'événements internationaux.
- Sera détruit après son expiration.

Le titulaire de la carte d'accréditation s'engage à respecter toutes les règles, politiques, procédures et normes d'arbitrage de USA Pickleball lorsqu'il porte ou utilise cette carte.

14. Révocation et retrait

USA Pickleball peut suspendre, révoquer ou retirer une accréditation à tout moment pour un motif valable. Les motifs peuvent inclure :

- Les violations des politiques.
- Fausses déclarations.
- Utilisation abusive de l'accréditation.
- Une conduite préjudiciable à USA Pickleball.
- La perte de l'admissibilité.

Dès réception de l'avis, le titulaire de l'accréditation doit immédiatement la remettre conformément aux directives d'USA Pickleball. Le défaut de remettre une accréditation retirée ou révoquée pourrait avoir une incidence sur l'autorisation future d'arbitrer des événements d'USA Pickleball aux États-Unis.

15. Remplacement des accréditations

Les accréditations perdues, volées ou endommagées peuvent être remplacées à la discrétion d'USA Pickleball. Des frais de remplacement peuvent s'appliquer.

16. Conformité et application

Le non-respect de la présente politique peut entraîner :

- Le refus de délivrance d'une accréditation.
- La suspension des privilèges liés aux titres d'accréditation.
- La révocation ou le retrait des titres d'accréditation.
- Retrait des affectations d'arbitrage.
- Des mesures correctives ou disciplinaires supplémentaires jugées appropriées par USA Pickleball.

17. Procédure d'appel

Si une accréditation est refusée, l'arbitre peut interjeter appel par écrit directement auprès du directeur général de l'arbitrage de son affilié.

18. Politiques et documents connexes

- OP-001 Politique relative à l'uniforme des arbitres
- OP-002 Politique relative au renouvellement de l'accréditation des arbitres certifiés
- Code de conduite de USA Pickleball
- Politiques et procédures de conformité de USA Pickleball

19. Coordonnées

Les questions concernant cette politique doivent être adressées au représentant compétent de l'organisation d'arbitrage de USA Pickleball. Les coordonnées à jour des dirigeants de l'organisation d'arbitrage de USA Pickleball sont disponibles sur [la page Web de l'organisation d'arbitrage de USA Pickleball](#).

Politique d'arbitrage de USA Pickleball OP-003A
Demande d'accréditation d'officiel international

Ce formulaire doit être rempli par l'arbitre qui demande une accréditation d'officiel international de USA Pickleball. Remplissez toutes les informations dont vous disposez et suivez les instructions de soumission ci-dessous.

Candidats de Pickleball Canada : Envoyez l'annexe A à l'équipe chargée des données sur les arbitres à l'adresse usaparefdata@gmail.com et au directeur général de l'arbitrage à l'adresse tadler@usapickleball.org.

Tous les autres candidats des affiliés : soumettez d'abord l'annexe A à l'organisme d'arbitrage de l'affilié concerné pour vérification et approbation.

A1. Renseignements sur le demandeur

Nom légal complet [Nom légal complet]	Adresse courriel [Adresse courriel]
Téléphone cellulaire avec indicatif du pays [Téléphone cellulaire]	Pays de résidence permanente [Pays]

A2. Vérification de l'adhésion

Numéro d'adhésion à USA Pickleball [Numéro de membre de l'USAP]	Date d'expiration de l'adhésion à USA Pickleball <i>Doit être d'au moins 4 mois à compter de la date de la demande</i> [Date d'expiration]
Organisme d'arbitrage affilié [Nom de l'organisme]	Numéro d'adhésion à l'organisme affilié [Numéro d'adhésion]
Date d'expiration de l'adhésion <i>Doit être d'au moins 4 mois à compter de la date de la demande</i> [Date d'expiration]	Niveau actuel d'accréditation d'affilié [Niveau de certification]
Date d'expiration de la certification d'affilié <i>Doit être d'au moins 4 mois à compter de la date de la demande</i> [Date d'expiration]	Numéro de confirmation de la vérification des antécédents de USA Pickleball (pour les CR seulement) [Numéro]

A3. Adresse postale permanente

Adresse [Adresse]	Ville [Ville]
État/Province [État / Province]	Code postal [Code postal]
Pays [Pays]	

A4. Soumission de photos numériques

Exigences relatives aux photos

Une photo numérique récente de type portrait doit accompagner la demande. Les photos doivent :

- Être en haute résolution et en couleur.
- Être récentes et avoir été prises au cours des six derniers mois.
- être soumises en format JPG ou PNG
- Ne montrer que la tête et les épaules.
- Utilisez un fond neutre.
- Assurez-vous que l'arbitre porte un chandail blanc, bleu ou noir pour créer un contraste.
- N'incluez pas de chapeaux ni de lunettes de soleil.
- Ne pas montrer de tenue autre que celle de l'équipe américaine de pickleball.
- Ne pas afficher de logos autres que le logo officiel de l'uniforme de Pickleball des États-Unis.
- Ne pas afficher de marques commerciales ou d'affiliation.

USA Pickleball se réserve le droit de rejeter les photos qui ne respectent pas les normes de production des accréditations.

A5. Reconnaissance du demandeur

En apposant sa signature numérique ci-dessous, le demandeur reconnaît et accepte que :

- L'accréditation demeure la propriété de USA Pickleball.
- USA Pickleball peut révoquer ou retirer l'accréditation en tout temps pour un motif valable.
- Le titre d'accréditation doit être porté lors de l'exercice des fonctions d'arbitrage et présenté sur demande par le personnel autorisé de USA Pickleball.
- La carte d'accréditation ou l'uniforme ne doit pas être porté à l'échelle internationale, y compris lors des événements du GPF, à moins d'une autorisation écrite expresse de USA Pickleball.
- Le laissez-passer doit être remis immédiatement en cas de révocation ou de retrait, conformément aux directives de USA Pickleball.
- La perte de l'accréditation peut entraîner des frais administratifs et de remplacement, tels que déterminés par USA Pickleball.
- Le titulaire s'engage à respecter toutes les règles, politiques et normes d'arbitrage de USA Pickleball lorsqu'il porte ou utilise la carte d'accréditation.

Signature numérique de l'arbitre [Signature numérique de l'arbitre]	Date [Date]
---	-----------------------

A6. Approbation par l'organisme d'arbitrage affilié

Le représentant autorisé de l'organisme d'arbitrage affilié atteste que le demandeur est un membre en règle et qu'il est qualifié pour arbitrer au niveau de certification indiqué à la section A2. La demande dûment remplie et signée doit être retournée à USA Pickleball conformément à la procédure applicable décrite à la section 8 de la directive OP-003.

Nom du représentant autorisé [Nom]	Titre [Titre]
Organisation d'arbitrage affiliée [Organisation]	Signature numérique [Signature numérique]
Date [Date]	Courriel du représentant [Courriel]

A7. Section d'approbation de USA Pickleball

Données de l'arbitre Nom du membre du personnel [Nom]	Date de réception [Date de réception]
Documentation vérifiée par [Vérifié par]	Directeur général de l'arbitrage Nom [Nom de la personne autorisée]
Signature numérique [Signature numérique]	Date d'approbation finale [Date d'approbation finale]
Numéro d'accréditation délivré, le cas échéant [Numéro d'accréditation]	Vérifié par l'administrateur des titres de compétence [Vérifié par]

Parcours :

Pickleball Canada : Arbitre → Vérification par USA Pickleball → Pickleball Canada → USA Pickleball → Délivrance de l'accréditation

Autres affiliés : Arbitre → Vérification/approbation par l'affilié → USA Pickleball → Délivrance de l'accréditation

Pickleball Canada : USA Pickleball renverra la demande initiale à Pickleball Canada dans un délai de 15 jours ouvrables. USA Pickleball délivrera l'accréditation dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande signée et dûment remplie de la part de Pickleball Canada. Autres affiliés : USA Pickleball délivrera l'accréditation dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande dûment remplie. Il n'y a pas de traitement accéléré. L'accréditation sera envoyée par courriel directement à l'arbitre.